MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

Décision n° 12087 du 23 juillet 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne

NOR : *INTJ1912683S*

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 20183 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828612S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er septembre 2019:

Régnier Pascal	NIGEND : 152 503	NLS : 8 010 373

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1er septembre 2019:

Bois Loïc	NIGEND : 160 741	NLS : 8 017 807
Czochra Sébastien	NIGEND : 160 526	NLS : 8 017 532

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er septembre 2019:

Grandaud Dominique	NIGEND : 143 873	NLS : 8 002 349
Lhuissier Joël	NIGEND : 138 837	NLS : 5 325 169
Zaïda Jean-Pierre	NIGEND : 151 854	NLS : 8 009 899
Laval Régis	NIGEND : 153 818	NLS : 8 011 566

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er septembre 2019:

Giraud Jérémy	NIGEND : 310 706	NLS : 8 107 886
Junca François	NIGEND : 228 008	NLS : 8 076 322
Laudy Romain	NIGEND : 256 277	NLS : 8 108 953
Lefras Yoann	NIGEND : 334 093	NLS : 8 133 663

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 juillet 2019.

Le général, commandant adjoint
de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,
F. Bonavita